

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois et la deuxième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-3, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada.—*M. Turner* (Ottawa-Carleton).

En conformité de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 396—*M. McQuaid*

Combien avait payé le gouvernement canadien pour les articles suivants qui ont été vendus par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne durant l'année financière 1967-1968 et ces articles étaient-ils neufs ou usagés lorsqu'ils ont été vendus: a) 3 générateurs diesel vendus à la *Newfoundland Power Commission* au prix de \$15,000, b) 10 immeubles préfabriqués *Butler* vendus à la province de l'Île du Prince-Édouard au prix de \$15,000, c) des cafetières et des théières vendues à *Oscar's Surplus Jobbers Ltd.* au prix de \$10,289, d) des poêlons en aluminium vendus à *Oscar's Surplus Jobbers Ltd.* au prix de \$9,138, e) des extincteurs à incendies et des fourgons à incendies vendus à *Hercules Sales Ltd.* au prix de \$9,099, f) des meubles de bureau vendus à *G. H. Johnson's Furniture Ltd.* au prix de \$8,944, g) 375 classeurs vendus à *Browns Auction Rooms Ltd.* au prix de \$7,969, h) 3 générateurs diesel vendus à *Tanny Merchandising Corp.* au prix de \$5,130, i) 3 souffleuses à neige vendues à *Harbour Motor Sales Ltd.* au prix de \$11,666, j) un camion à incendies vendu à *Hub Fire Engines and Equipment Ltd.* au prix de \$5,000, k) 295 tentes et 295 sacs à tente vendus à *Merchandise Mart of Canada* au prix de \$5,236, l) des couvertures vendues à *Hercules Sales Ltd.* au prix de \$5,113, m) une niveleuse de route vendue à *Laird Construction Ltd.* au prix de \$5,117?

M. Forest, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents numéros 4, 35, 36, 37, 38 et 40 sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du document intitulé *Revision de la Loi sur les Indiens* qui a été imprimé en appendice à la quatrième réunion du Conseil consultatif national des Indiens tenue à Ottawa du 1^{er} au 5 mai 1967.—(*Avis de motion portant production de documents n° 39—M. Howard* (Skeena))

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou ses agences, divisions ou ministères et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique depuis le 1^{er} janvier 1967 au sujet de l'éducation relative aux Indiens.—(*Avis de motion portant production de documents n° 41—M. Howard* (Skeena))

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada,